

MESSAGE

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Objet :

Proposition "Constitution d'une Commission agricole "
Détermination du Conseil communal



Descriptif :

Lors de la séance du 11 décembre 2024, M. François Morand a déposé la proposition suivante :

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 :

Dans notre commune, l'agriculture compte près d'une vingtaine d'exploitations actives. Celles-ci sont dynamiques et représentent une belle image de notre village. Dans le futur, il y aura bien des défis à relever et des thématiques aussi complexes que la biodiversité, l'aménagement, le réchauffement climatique, la location des parchets et des montagnes viendront sans doute discutées au sein de notre commune. En effet, notre commune, depuis un certain temps déjà, ne compte plus d'agriculteur au Conseil communal, et de ce fait, les diverses thématiques relatives à l'agriculture sont de plus en plus complexes à appréhender.

Après avoir discuté avec quelques collègues de notre village, il en est ressorti qu'il serait bienvenu que nous instaurions une Commission agricole, qui aurait pour but de soutenir et de conseiller la personne en charge du dicastère de l'agriculture et des forêts. Je me suis renseigné auprès de la commune de Val-de-Charmey qui a mis en place une telle Commission agricole. Elle fonctionne au cas par cas, lors de sujets importants comme cités précédemment. Elle semble donner entière satisfaction.

Je propose dès lors que cette commission soit composée d'au moins 3 agriculteurs (pas forcément membre du Conseil général) et d'un nombre de membres du Conseil communal à déterminer, ceci afin d'équilibrer les forces au sein de ladite commission. Elle sera, certes, consultative, mais devrait bien épauler le conseiller communal en charge.

Le Conseil général a accepté de transmettre cette proposition à l'Exécutif en séance du 21 mai 2025 :

Extrait du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 :

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2024 par M. François Morand pour le groupe Mouvement indépendant.

Mme Nathalie Romanens Scaiola donne la parole à M. François Morand pour un éventuel complément d'information.

M. François Morand :

Pour toutes les raisons que j'ai déjà données dans ma proposition, je vous invite à soutenir ladite proposition.

Mme Nathalie Romanens Scaiola ouvre la discussion et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Pour le groupe Vert et Socialiste, nous avons étudié la question d'assez près : on est sensible aux intérêts de ce groupe, mais on a quand même un problème sur le fond de la proposition.

Premièrement, si tous les groupes d'intérêt du village voulaient une commission, on en aurait beaucoup : commission des avocats, commission des professeurs, commission de je ne sais quoi.

De plus, les agriculteurs peuvent faire entendre leur voix comme tout le monde d'ailleurs. Et ils le font au Conseil général et ils pourront le faire pour les prochaines années également puisqu'ils peuvent autant être candidats au Conseil communal que candidat au Conseil général.

Ensuite, je dois dire que les agriculteurs défendent plutôt bien leurs intérêts quand on voit qui compose la Commission d'aménagement : on a quand même sur 5 membres deux agriculteurs. Ils ont donc une voix plutôt prépondérante dans le cadre de la Commission d'aménagement par exemple.

Dernier point, qui m'a étonné le plus, c'est quand on lit la proposition. Je reprends exactement les mots "Une commission agricole qui aurait pour but de soutenir et de conseiller la personne en charge du dicastère de l'agriculture et des forêts". Ça me paraît compliqué : en fait, on a en Suisse un système qui oblige la séparation des pouvoirs. On a un législatif qui est soit la population soit le Conseil général, et on a un exécutif qui est le Conseil communal. Les deux ne viennent pas mélanger leurs affaires.

A mon avis, c'est un peu compliqué de venir avec une Commission agricole qui conseille directement le conseiller communal en charge. Si c'est le cas, ce devrait plutôt être un service, comme les services de l'état conseillent les conseillers d'Etat, par exemple. Il ne s'agit pas d'une commission et à mon avis c'est problématique dans le cadre de la séparation des pouvoirs.

Ensuite, je me rappelle que vous avez cité Charmey comme exemple. J'aimerais savoir quelle serait la composition de votre Commission agricole. A Charmey, c'est une commission qui est uniquement composée de membres du Conseil général. C'est également un problème car, dans ce cas-là, on pourrait aussi faire une commission des profs du Conseil général ou d'autres groupes d'intérêts.

Je pense que les groupes d'intérêts peuvent, et tant mieux qu'ils le fassent, se défendre au Conseil général, au Conseil communal, et venir discuter avec les élus. Mais je ne suis pas sûre qu'une commission d'un groupe d'intérêt spécifique soit nécessaire dans la commune.

Nous allons refuser cette proposition.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. Marc Progin.

M. Marc Progin :

Le groupe Le Centre va soutenir dans sa majorité la proposition concernant la création d'une Commission agricole dans notre commune.

Cette initiative représente une opportunité de renforcer le lien entre les acteurs du monde agricole et l'autorité communale. Il me semble toutefois important de rappeler que, si cette commission est créée, elle aura un rôle strictement consultatif. Elle pourra formuler des avis, proposer des pistes de réflexion et faire remonter des préoccupations du terrain. Toutefois, les décisions finales relèvent exclusivement de la compétence du Conseil communal.

Par ailleurs, il est essentiel que cette commission œuvre dans une logique d'intérêt collectif, en veillant à ce que les propositions émises servent l'ensemble de la communauté et non les intérêts particuliers.

C'est dans cet esprit de collaboration et de responsabilité partagée que nous pourrions faire avancer les enjeux agricoles de notre village de manière constructive, équitable et durable.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Marc Progin et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Notre groupe ne souhaite pas forcément d'une commission consultative supplémentaire qui engendrerait des coûts inutiles. Nous encourageons cependant le Conseil communal à organiser des échanges annuels avec le monde agricole, qui est nécessaire à notre village et qui doit pouvoir s'exprimer sur plusieurs sujets.

Cependant, nous laissons la liberté de vote à notre groupe pour cet objet.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie M. Claude Thürler et redonne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

J'aimerais juste reprendre la parole suite à l'intervention de M. Marc Progin : en fait, ce n'est pas une commission qui va servir l'ensemble des intérêts des citoyens, si c'est une commission qui est visée pour un groupe d'intérêt. C'est une commission qui est là pour conseiller, dans un esprit de lobbysme, et je pense que les agriculteurs ont les moyens de se faire entendre : c'est correct et c'est bien ainsi. Mais les agriculteurs ont les mêmes droits que tous les autres citoyens et que tous les gens qui ont d'autres professions. Je pense que cela doit rester comme ça.

Mme Nathalie Romanens Scaiola remercie Mme Marie Levrat et redonne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Pour répondre à Mme Marie Levrat : on ne demande qu'une voix consultative. On ne peut pas avoir une voix de dirigeance par rapport à cette commission. Comme elle et d'autres à la Commission d'aménagement, on a aussi une voix consultative. Je ne pense pas que, nous autres agriculteurs, on fasse du lobbysme.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nathalie Romanens Scaiola clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission au Conseil communal de la proposition "Constitution d'une Commission agricole" est acceptée à la majorité :

- 17 OUI

- 10 NON

- 2 abstentions

Le Conseil communal se détermine ainsi :

Le Conseil communal a décidé de constituer, dès la nouvelle législature, un groupe de travail chargé d'analyser l'opportunité de mettre en place une Commission agricole, compte tenu des dispositions légales, des retours d'expérience d'autres communes ainsi que des besoins concrets de la Commune de Vuadens.